

SOUS-PREFECTURE DE CLERMONT

**Commission de suivi de site du CSDUM d'Hardivillers**  
**Mercredi 13 novembre 2013 à 14h30**

Rédacteur	Destinataires
Christelle DUMONT Bureau de l'interministérialité et du développement Tél : 03.44.06.13.93	L'ensemble des participants et excusés

Participants

- M. le sous-préfet de Clermont
- M. Cauwel, conseiller général du canton de Breteuil
- M. Cotel, vice-président de la communauté de communes de la Vallée de la Brèche et de la Noye
- M. Randolet, maire d'Hardivillers
- M. Mionnet, mairie de Breteuil
- Mme Aurégan, DDT de l'Oise
- Mme Brel, DDT de l'Oise
- Mme Gally, DDT de l'Oise
- M. Choquet, DREAL de Picardie
- M. Claparedé, DREAL de Picardie, inspecteur chargé de l'installation classée
- Mme Ramanantsoa, ARS de Picardie
- M. Gurdebeke, société Gurdebeke
- M. Vervin, société Gurdebeke
- M. Hanser, société Gurdebeke
- M. Pineau, association le R.O.S.O.
- M. Devarenne, association l'A.D.E.B.A.
- Mme Dereux, association Picardie Nature
- Mme Dumont, sous-préfecture de Clermont.

## Compte-rendu

Deuxième réunion de la CSS, le compte rendu de la réunion précédente est approuvé.

### **I - Bilan intermédiaire de l'activité :**

7300 tonnes de déchets ont été reçues sur le site, principalement de la terre et des cailloux. M. Devarenne demande des précisions sur la provenance des déchets, M. Gurdebeke répond qu'environ 1636t proviennent de l'Oise et 5654t de construction / démolition hors de l'Oise. Trois personnes travaillent à temps plein sur le site, M. Mionnet fait remarquer qu'au tribunal M. Gurdebeke a déclaré que 8 personnes travaillent sur le site, M. Gurdebeke répond que si l'on ajoute les équipes de terrassement et d'aménagement, cela fait le complément.

#### **a) Les piézomètres :**

Piézomètres 1 et 2 en amont et 3, 4 et 5 en aval.

Il n'y a pas de variation de hauteur d'eau.

Il existe des traces de pollution dans le piézomètre 5, augmentation du dichloroéthène entre mai et octobre 2012 et mai 2013. Cette pollution est apparue lors de la première analyse, alors que le site n'était pas encore en exploitation.

M. Mionnet fait remarquer qu'il n'existe pas d'état zéro et qu'il y avait déjà des engins sur le site en 2012, la DREAL répond que le dichloroéthène ne se trouve pas dans les hydrocarbures, mais est un élément que l'on retrouve en grande quantité dans les peintures.

M. Cotel réitère donc son inquiétude sur le site antérieur qui n'aurait pas été dépollué correctement, il pense qu'il pourrait rester des produits toxiques et dangereux au fond des galeries d'après les témoignages de l'époque. L'inquiétude est grande de voir réapparaître des pollutions si on force le pompage. Que fera t-on si une pollution réapparaît ?

Les associations sont inquiètes sur l'éventuelle utilisation de traces d'une pollution ancienne pour justifier une pollution future.

Le sous préfet rappelle que cette pollution n'est pas attribuable à l'action du CSDUM et que l'exploitation permet de surveiller le site.

La DREAL dit que des traces perdurent peut être mais rappelle tout de même que les valeurs sont minimes, ce sont des micro grammes. Une nappe phréatique, bouge, évolue, on n'a jamais les mêmes valeurs, ce qui est important c'est de voir l'évolution de chaque paramètre dans le temps pour chacun des piézomètres. Les sols gardent des traces de l'ancienne exploitation SARP.

Il est demandé s'il est possible d'avoir des valeurs de références maximales, l'ARS va essayer de communiquer ces valeurs de référence pour la prochaine CSS.

#### **b) Les rejets d'eau de ruissellement**

Les résultats d'analyses sur les eaux pluviales sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

#### **c) Traitements des lixiviats**

Pas encore de rejet de lixiviats pour le moment.

En accord avec monsieur Varnière, on fait une bassine de 50cm de profondeur (5m sur 3m), cela permet d'avoir le bas de l'alvéole à sec.

#### **d) Incidents**

Il n'y a pas eu de déchet non conforme et pas de déclenchement du portique de radioactivité.

#### **e) Perspectives 2013 / 2014**

Constitution du dossier d'étude d'impact du CSDUM et du dossier des servitudes suite à l'annulation par le tribunal administratif d'Amiens.

Construction de l'alvéole n° 2 du 1<sup>er</sup> casier.

#### **Observations :**

M. Mionnet fait remarquer que 7 300t c'est en dessous de ce qui était annoncé, où en est-on à la date d'aujourd'hui : 26 686t depuis le début de l'exploitation. Les associations constatent une absence de tonnage et se demandent comment va être rentabilisé le site.

M. Gurdebeke explique qu'il manque 20 000t de déchets de la région parisienne qui ne sont pas arrivées au CSDUM.

Le sous-préfet fait remarquer que c'est l'exploitant qui supporte les risques économiques.

M. Devarenne demande ce qu'il se passe en cas de fuite, la DREAL répond que techniquement, on crée des puits au cœur de la pollution et on pompe l'eau polluée qui est ensuite traitée dans une station d'épuration physico-chimique.

M. Pineau demande qui paye la dépollution, c'est l'exploitant et si l'exploitation n'existe plus c'est les fonds de l'ADEME qui payent pour les sites orphelins.

Pour l'ancien site de la SARP, il faudrait savoir s'ils sont toujours responsables.

### **II - Les aménagements paysagers :**

Le renforcement d'une haie champêtre est prévu ainsi que des plantations de végétation sur le côté de l'alvéole.

Mme Dereux fait remarquer qu'un plan décennal de suivi a été constitué pour les carrières chiroptères et elle demande si Picardie Nature pourrait assurer ce suivi et effectuer un comptage des chauve souris sur le site.

M. Gurdebeke répond que le suivi est réalisé par un bureau d'étude et ce serait difficile pour lui d'accepter qu'un organisme qui le met au tribunal assure le suivi de ce site. Les chiffres du comptage seront demandés par M. Gurdebeke au bureau d'étude et seront communiqués.

M. Choquet dit que Picardie Nature est un référent au niveau régional.

### **III - Points divers :**

Le compte-rendu de la CSS d'avril 2013 est bien sur le site de la DREAL, mais pas les compte-rendus de 2012, le nécessaire va être fait.

M. Pineau demande si le rapport d'activité pourrait être mis sur le site de la DREAL, M. Choquet va se renseigner.

Les prochains rapports d'activité seront envoyés par la sous-préfecture.

Une inspection, au titre de la réglementation ICPE, est prévue chaque année la dernière a eu lieu le 7 février 2013 et la suivante aura lieu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.